



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.3/49/19
17 novembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
TROISIÈME COMMISSION
Points 94 et 100 c) de l'ordre du jour

DROIT DES PEUPLES À L'AUTODÉTERMINATION

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME : SITUATIONS
RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME ET RAPPORTS DES RAPPORTEURS
ET REPRÉSENTANTS SPÉCIAUX

Lettre datée du 15 novembre 1994, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une déclaration du Gouvernement portugais sur la situation qui règne à Jakarta et au Timor oriental, publiée hier à Lisbonne (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 94 et 100 c) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) José Tadeu SOARES

ANNEXE

[Original : anglais]

Déclaration, en date du 14 novembre 1994, du Ministère des affaires étrangères du Portugal sur la situation qui règne à Jakarta et dans le Timor oriental

Le Ministère des affaires étrangères suit attentivement et avec une profonde préoccupation les événements qui ont eu récemment lieu à Jakarta, où 41 personnes originaires du Timor oriental ont été arrêtées alors qu'elles tentaient de pénétrer dans les dépendances de l'ambassade des États-Unis, tandis que 29 autres se trouvent déjà dans l'enceinte de cette mission diplomatique, ainsi que les événements qui se déroulent au Timor oriental, où des manifestations de civils ont eu lieu à Dili et dans plusieurs autres villes. Une personne originaire du Timor oriental a déjà été tuée dans des circonstances qui restent à éclaircir et l'on fait état de nombreux blessés. Il est à craindre que les obsèques de la victime, qui doivent avoir lieu aujourd'hui, ne soient l'occasion de nouveaux affrontements.

Les autorités portugaises ont établi des liaisons et tenu des consultations avec d'autres gouvernements, notamment le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, et avec des organismes internationaux afin d'obtenir des garanties touchant la sécurité et de la prompte libération de tous les détenus, ainsi que l'accès des organisations humanitaires auprès de ces derniers.

Ces événements montrent une fois encore la nécessité de trouver sans retard pour la question du Timor oriental une solution qui prenne pleinement en considération les droits légitimes de la population de ce territoire. Par ailleurs, la tension et le climat de violence et de répression que crée l'emploi de la force sur ce territoire devrait amener la communauté internationale à suivre avec la plus grande attention l'évolution future de cette situation et à dénoncer toute nouvelle violation des droits de l'homme qui pourrait survenir.
